

# Trois nouveaux venus parmi les Plus Beaux Villages de France

Capdenac-le-Haut (Lot)

Moncontour (Côtes-d'Armor)

Sainte-Suzanne (Mayenne)



Capdenac-le-Haut (Lot)

**Ces vendredi 18 et samedi 19 juin 2010 à Aiguèze (Gard), les communes de Capdenac-le-Haut (Lot), Moncontour (Côtes-d'Armor) et Sainte-Suzanne (Mayenne) ont été retenues parmi les onze candidatures examinées par la Commission Qualité des Plus Beaux Villages de France, instance en charge des décisions de classement au sein de l'association nationale. Celle-ci compte désormais 154 villages répartis dans 21 régions et 69 départements.**

Pas moins de trois villages classés, ce week-end, lors de la première session de la Commission Qualité de l'association Les Plus Beaux Villages de France. «Lorsque l'on sait que moins d'une candidature sur cinq en moyenne aboutit à un classement, retenir trois villages sur onze candidatures est extrêmement rare pour ne pas dire inédit !» s'exclame le Président de l'association, Maurice CHABERT, maire de Gordes (Vaucluse). A quelques kilomètres au Sud de Figeac, la forteresse médiévale de Capdenac-le-Haut devient ainsi le sixième village classé du Lot. Sainte-Suzanne, «perle du

Maine» entre Laval et Le Mans, offre à la Mayenne son premier «Plus Beau Village», tout comme Moncontour avec les Côtes-d'Armor qui devraient s'enorgueillir de la distinction attribuée à cette toute petite commune de 48 hectares - et néanmoins chef-lieu de canton ! - située à 25 kilomètres au Sud de Saint-Brieuc. «Souvent ces villages sont connus sur le plan local ou régional» explique Jean-Claude FERT, Président de la Commission Qualité des Plus Beaux Villages de France et maire d'Yvoire (Haute-Savoie). «L'une des principales motivations de leur candidature est d'accéder à une notoriété nationale pour impulser une dynamique économique.»

## Un titre qui se mérite

Avant d'obtenir le « sacre », les trois villages ont dû passer **trois épreuves incontournables**. Dans un premier temps, la commune sollicitant le classement doit répondre à **3 critères éliminatoires** : avoir une population agglomérée inférieure ou égale à 2 000



Moncontour (Côtes-d'Armor)



Sainte-Suzanne (Mayenne)

habitants, 2 sites ou monuments protégés (Monument Historique...) et attester de sa volonté d'adhésion par délibération municipale. Si ces trois conditions sont remplies, la demande est recevable et le village fait alors l'objet d'une **expertise sur site** permettant, à l'aide d'une **grille de 27 critères**, d'évaluer sa qualité patrimoniale, architecturale, urbanistique et environnementale ainsi que ses efforts de mise en valeur. Enfin, le compte-rendu d'expertise est présenté devant la **Commission Qualité** de l'association qui a seule pouvoir de prononcer les décisions de classement. C'est la signature de la « **charte de Qualité** », sorte de contrat d'engagement entre l'association et la commune classée, qui officialisera prochainement les classements de Capdenac-le-Haut, Moncontour et Sainte-Suzanne.

## CONTACTS PRESSE :

**Association Les Plus Beaux Villages de France**

Anne GOUVERNEL - Chargée de Communication

Tél : 04 73 29 39 97 / 06 15 31 63 36

[anne.gouvernel\(a\)les-plus-beaux-villages-de-france.org](mailto:anne.gouvernel(a)les-plus-beaux-villages-de-france.org)

[www.lesplusbeauxvillagesdefrance.org](http://www.lesplusbeauxvillagesdefrance.org)